

## ***Avis élaboré par la Commission ECC du CESE***

### ***Quel modèle de financement pour répondre aux ambitions de l'enseignement supérieur ?***

#### **Audition FERC CGT - 26/03/2025**

**Comment analysez-vous les principales transformations qui se sont produites dans l'enseignement supérieur (évolution de l'Université et son financement, essor de l'enseignement privé, parcours étudiants ...) en France sur les deux dernières décennies par rapport aux missions du service public de l'enseignement supérieur ?**

Depuis 2007, les restructurations de l'ESR n'ont pas cessé, marquant une rare continuité dans la volonté de briser à la fois les collectifs de travail, le statut des agent-es de l'Etat et le service public, rendant particulièrement difficile la mise en œuvre des missions de service public de l'enseignement supérieur sur ces 20 dernières années.

Et quand on se retourne sur ces 20 années, une constante est que le manque de financement est simplement caché par une succession de réformes et réorganisations, qui n'avaient au final qu'un objectif : la marchandisation de l'Enseignement supérieur.

Il y a eu la loi LRU-Pécresse en 2007, qui donnait « l'autonomie » financière aux établissements de l'ESR, puis la loi LRU-Fioraso de 2013, qui a créé les communautés d'universités et d'établissements (ComUE), et qui a amené à la fusion de nombreux établissements, avec, pour nous CGT, des objectifs précis à l'époque :

- opérer des économies d'échelles sur le long terme en réduisant drastiquement le nombre d'établissements ;
- détruire le peu qu'il reste de démocratie et de véritable autonomie pédagogique et scientifique universitaires
- augmenter la précarisation des personnels et la dégradation de leurs conditions de travail ;
- régionaliser l'ESR et l'assujettir aux besoins locaux portés par le patronat avec, comme conséquence, la réduction des formations à une finalité d'employabilité immédiate et la remise en cause du caractère national des diplômes ;
- introduire des établissements publics et privés dans une même structure pour préparer la privatisation progressive du service public d'ESR et la remise en cause de la réalisation de ses missions par des fonctionnaires d'État.

C'est ce qu'on disait en 2013, voyez où nous en sommes aujourd'hui.

Evidemment il y a eu la loi ORE, nous y reviendrons plus loin.

Après 2007 et 2013, pour ce qui concerne les réorganisations, est arrivée l'ordonnance Vidal du 12 décembre 2018 qui a créé des « établissements publics expérimentaux » (EPE) dérogeant au Code de l'Éducation et à de nombreuses règles nationales des

universités, notamment celles établissant une certaine "autogestion démocratique", et pour une durée de 10 ans.

Sans qu'aucun bilan ne soit jamais tiré, les restructurations s'enchaînent et empiètent les structures, émiettant toujours plus le cadre national, épuisant les personnels et créant de graves risques socio-organisationnels. Nous vous invitons à consulter les bilans SST et AT MP 2023 du ministère, récemment discutés à la FS-SSCT du CSA MESR et à lire les avis des représentant-es du personnel : c'est une catastrophe.

Ces politiques créent un système d'ESR concurrentiel concentrant les moyens sur peu d'établissements, au détriment des autres et de la mission pourtant constitutionnelle de service public d'ESR.

Enfin, la sélection à l'université (loi du 8 mars 2018 ORE- Vidal / Parcoursup, puis « MonMaster ») a été mise en place en 2018, couplée à la dérégulation des cadres de formation (arrêtés Licences et Master) et à l'augmentation des frais d'inscription (écoles d'ingénieur-es publiques, en 2019 plan cyniquement intitulé « Bienvenue en France » pour les extra-communautaires).

La libéralisation pour tous les étudiant-es des frais d'inscription est toujours dans les tiroirs, et est d'ores et déjà possible dans les établissements dérogatoires. D'ailleurs nombre de ces établissements aujourd'hui face à la crise budgétaire qu'ils rencontrent, portent l'augmentation des frais d'inscription comme un levier évident (nous vous renverrons à la contribution de Robert Gary-Bobo, professeur d'économie à l'ENSAE qui avait fuité en 2016 - Valls).

Un élément à rappeler également ici est qu'en 2018, la loi ORE, quand elle crée Parcoursup, ne prévoit pas que les établissements d'enseignement supérieur privés lucratifs puissent y entrer : la plateforme était réservée aux formations du public et aux EESPIG. C'est un arrêté de F Vidal, publié en octobre 2021 qui prévoit l'intégration dans la plateforme de formations dispensées par des établissements privés qui ne sont ni sous contrat avec l'Etat ni d'intérêt général. On nous a vendu une prétendue transparence, on a tenté de nous la vendre, et sous couvert de cette transparence, le MESR a organisé tranquillement une véritable campagne publicitaire gratuite pour ces formations privées, qu'il met directement en concurrence avec des formations publiques reconnues mais avec de moins en moins de moyens. Le ministère a multiplié ces dix dernières années les reconnaissances nationales de diplômes de l'ESR privé. Ces formations privées n'apportent pourtant aucun gage de leur qualité, puisqu'une seule inscription au répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) les autorise à apparaître sur Parcoursup. Le Ministère lui-même reconnaît ne pas avoir la main sur leurs contenus puisque ces établissements ne sont pas sous contrat avec l'Etat.

Il ne faut pas faire aujourd'hui comme si le "marché", doué d'une intention anthropomorphe, s'était emparé d'une opportunité, non ! Les gouvernements successifs ont tout fait pour ça. Les restructurations, les réformes, le manque de financement... ne pouvaient mener qu'à ça.

Il faut bien voir que faire de l'Enseignement Supérieur une marchandise à vendre au plus offrant était un des objectifs majeurs des politiques européennes depuis 1999 :

Et il faut bien voir que en 13 ans en France (2011-2024), 612 000 nouveaux étudiants et étudiantes sont arrivés dans le Supérieur, mais que aucun moyen supplémentaire n'a été attribué dans l'ESR public pour les accueillir, aucune place n'a été créée. 600 000 étudiants, c'est 10 universités de la taille d'AMU ou de l'université de Lorraine qu'il aurait fallu créer !

Si vous allez dans Parcoursup aujourd'hui, c'est ouvert, vous pouvez faire une recherche sur la carte des formations : 13 802 formations dans le public - 11 068 formations dans le privé ! 44.5% des



formations proposées dans Parcoursup (plateforme publique fonctionnant avec des moyens publics) sont privées ! Qui peut encore parler d'un service d'enseignement supérieur public et de missions de service public ?

Et sur la totalité des formations proposées par les établissements d'enseignement supérieur privés lucratifs, 92% sont proposées en apprentissage.

C'est là aussi une des principales transformations de l'enseignement supérieur ces dernières années, conséquence de la loi « pour choisir son avenir professionnel » n° 2018-771 du 5 septembre 2018 : l'explosion de l'apprentissage. Cette loi de 2018 a remis en cause les difficiles équilibres entre les exigences économiques et les aspirations à faire de la formation professionnelle un outil de progrès social et d'émancipation personnelle pour les salarié-es. Et cette loi a bouleversé de fond en comble l'organisation de l'apprentissage en France en en faisant un marché concurrentiel, prenant toute son ampleur dans l'enseignement supérieur.

En septembre 2024, est sorti un rapport de l'OFCE (Observatoire français des conjonctures économiques), « Apprentissage, quatre leviers pour reprendre le contrôle », qui révèle qu'« en 2023 la dépense nationale pour l'apprentissage aurait atteint 24,9 milliards d'€, soit 26 000 € par apprenti, environ deux fois plus que ce qui est consacré à chaque étudiant du supérieur ».

Aujourd'hui, 635 900 étudiant-es préparent un diplôme de l'enseignement supérieur en apprentissage (contre 576 000 au 31/12/2022). Cela représente une hausse de 10 % en un an et de 33 % en deux ans ( et plus 78% entre 2020 et 2022).

Et aujourd'hui encore, malgré des annonces contradictoires du ministère, le nombre d'étudiant-es continue à progresser : 2.965 M en 2023/2024, 2.997 à la rentrée 2024 et une projection à 3.018 M pour 2025/2026, soit 28 300 étudiant-es en plus en 2023, 32 500 en 2024 et sans doute encore environ 20 000 supplémentaires à la rentrée 2025. Et toujours sans moyens supplémentaires, et même, avec un budget en baisse en euros constants ! Et au vu des problèmes budgétaires des établissements cette année, des capacités d'accueil qui vont sans doute être encore diminuées.

On ne peut plus remplir pour ces étudiants et étudiantes notre mission de service public.

Tout ceci concourt à l'objectif des gouvernements de mettre en concurrence des établissements entre eux (publics, privés, lucratifs ou non) et ce sont là, pour la CGT, les principales transformations qui se sont produites ces 20 dernières années, c'est une convergence pour accélérer la marchandisation de l'ESR.

Nous tenons également à marquer ici une profonde inquiétude quant à de nouveaux modes de financements qui apparaissent ces dernières années dans l'enseignement supérieur : plans, par exemple, financés par l'Etat dans le cadre de l'ANR et de France 2030, pour mettre sur pieds des formations en collaboration avec de grands groupes tels que Thales, aides financières directes de ce groupe ou d'autres à des chaires universitaires ou DU divers et variés. Ce n'est pas notre conception du financement d'un enseignement supérieur public, laïque et émancipateur.



## Intervention SNPEFP

En tant que représentant du SNPEFP-CGT, syndicat des personnels de l'enseignement et de la formation privés, je tiens à rappeler un droit constitutionnel inscrit au « Préambule de la constitution de 1946 » : La Nation garantit l'égal accès de l'enfant et de l'adulte à l'instruction, à la formation professionnelle et à la culture. L'organisation de l'enseignement public gratuit et laïque à tous les degrés est un devoir de l'État. (Art.13).

Nous rappelons aussi, suivant le code de l'éducation, L'enseignement général du second degré est sanctionné par le diplôme national du baccalauréat général, premier grade de l'enseignement supérieur. (Art. D334-1). Il ouvre de droit à l'inscription au premier cycle universitaire.

Ces deux points fondamentaux doivent être mis en perspective avec les 26,1% des inscrits du supérieur dans le secteur privé.

Notre syndicat, le SNPEFP-CGT, couvre le champ de l'enseignement privé lucratif soit les conventions collectives Enseignement Privé Indépendant et Organismes de Formation qui regroupent les personnels des écoles hors contrat (confessionnelles et Montessori), le supérieur allant des écoles de commerce, d'ingénieurs, de communication, d'arts appliqués jusqu'aux instituts catholiques.

Nous connaissons parfaitement le secteur, impacté socialement par les ordonnances Macron de 2018 et le phénomène de la financiarisation qui est son principal ressort. En effet, il nous faut désormais parler d'entreprises lucratives d'enseignement supérieur privé, tant la dimension « enseignement » passe derrière la dimension « financière ». Voir <https://efp-cgt.reference-syndicale.fr/2025/01/superieur-privé-et-financiarisation-2024-2/> et <https://efp-cgt.reference-syndicale.fr/2025/03/que-vaut-omnes-education/>

La politique actuelle de l'État favorise de fait le financement du secteur privé, les sociétés de capital-investissement, au détriment du secteur public. Le poids des apprentis est de 38,8% dans l'enseignement supérieur privé. La loi LCAP de 2018 et la crise Covid, avec l'absence de réels contrôles et la reconduction automatique des titres RNCP, ont été de formidables opportunités de croissance pour les groupes du secteur. Ledit « non lucratif » n'est pas plus « vertueux », il applique les mêmes recettes de management et de précarisation des personnels au service de ses « business plan ». Nous renvoyons aux rapports de la cour des comptes sur « l'alternance (juin 2022), la « formation professionnelle » (juin 2023) et sa note « Recentrer le soutien public à la formation professionnelle et à l'apprentissage » (juillet 2023) ; le « Rapport sur l'enseignement privé lucratif » (10 avril 2024) issu de la Commission des affaires culturelles et de l'éducation de l'Assemblée Nationale. Nos deux syndicats ont été auditionnés par ladite commission.

Précisons que les groupes privés lucratifs tentent de se faire passer pour des universités en communiquant sur la marque groupe, en se constituant en « campus » par une politique de regroupement immobilier, en ayant une action de lobbying pour l'établissement d'un « label MESR » et en réalisant des « partenariats » leur permettant de contrôler des écoles sous statut associatif détentrices de l'accréditation CTI (écoles d'ingénieur) et autres ESPIG, bénéficiant de rapports « évaluation et qualité Hcéres » voire de visas du MESR et/ou appartenant à la conférence des grandes écoles avec ses « labels » (Mastère Spécialisé, MSc – Master of Science, BADGE ou CQC). Nombre d'entités relevant de la Conférence des grandes écoles (CGE) appartiennent déjà en propre aux grands groupes du secteur.

Ces groupes (Eduservices, Galileo, Ionis, Omnes, AD Education, etc.) sont autant de concurrents qui agissent auprès des pouvoirs publics pour défendre leurs intérêts essentiellement financiers : la prédation de l'enseignement supérieur public et des fonds de la formation professionnelle. C'est tout

l'objet du lobbying de l'Association des entreprises éducatives pour l'emploi « 3E » — regroupant Galileo Global Education, Omnes Éducation, Talis Business School, Eureka Éducation, Collège de Paris, Réseau GES, MediaSchool, Compétences et Développement, Eduservices, ISPS, Ynov Campus, Groupe IGS — et sa « Conférence des Établissements d'Enseignement Supérieur à vocation Professionnelle et de l'Alternance » (CEESPA), qui a pour objet d'inscrire, a minima, l'intégralité des catalogues des formations de ses affiliés du privé lucratif sur Parcoursup sous la bannière d'une « Charte de déontologie » à la vertu autorégulatrice et un « référentiel qualité » fondé sur Qualiopi et un espéré Label qualité du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche MESR. Cela leur permettrait aussi de capter partie des bourses étudiantes réservées jusqu'alors aux étudiants du public. Le propos étant à terme d'obtenir que le label soit dévolu à l'établissement voire au groupe lui-même pour une longue durée en « contractualisant avec le MESR ». En fait, ce « label qualité » sera le cheval de Troie destiné à faire glisser les titres RNCP du ministère du travail vers les diplômes universitaires du MESR afin de réduire à la portion congrue l'Université publique voire la supplanter. L'animateur de 3E n'hésite pas à déclarer : « Il est essentiel de représenter les 250 000 apprenants de ces établissements pour ne pas les laisser en dehors du MESR simplement parce que nos établissements ne s'appuient pas sur la recherche et sont à but rentable. » (sic)

### **Quels ont été les effets des réformes de l'enseignement supérieur et de son financement sur l'emploi (titulaires, contractuels, enseignants...) dans l'enseignement supérieur public ?**

Depuis 2007, on l'a dit plus haut, cette prétendue autonomie, en matière budgétaire, en matière de structures internes, de gestion des personnels... a permis surtout de remettre en cause des conquêtes sociales locales et des règles nationales : temps de travail, congés, primes, statuts.

Cela a eu pour conséquences de détruire le peu qu'il restait de démocratie universitaire en fabriquant des CA totalement hors sol, d'augmenter la précarisation des personnels et la dégradation de leurs conditions de travail. Cette autonomie laisse aux Président d'Université le soin d'orchestrer en toute discrétion les plans sociaux et les suppressions de postes de fonctionnaires (conséquence des Responsabilités et Compétences Élargies).

La généralisation du financement de la recherche par appels à projets, mais pas que de la recherche, des projets divers et variés (lutte contre les VSS, rénovation bâtiments...), entraîne une précarisation systématique des personnels : on ne plus embaucher que sur CDD de la durée du projet financé, on n'a plus rien de pérenne. Comme si nos missions n'étaient pas pérennes !

Et il n'y a pas que les réformes de l'enseignement supérieur qui ont eu des conséquences sur l'emploi, il y a aussi la loi de transformation de la fonction publique, qui introduit la rémunération au mérite, détricote les procédures de promotions ou de mobilités...

Et puis il y a eu aussi, évidemment, la LPR-Vidal, à propos de laquelle le CESE a rendu un avis extrêmement négatif et qui a été vivement combattue par la communauté universitaire jusqu'à sa publication le 24 décembre 2020. Son contenu est une augmentation en trompe-l'œil des budgets de l'ESR, largement en-dessous des besoins et mangée rapidement par l'inflation, sans aucun poste statutaire supplémentaire, assortie de mesures attaquant les statuts et augmentant la précarité : chaires de professeur-es juniors, contournement du CNU, pseudo-CDI de mission scientifique, augmentation des budgets de l'ANR qui ne permet de recruter que des précaires... Les quelques points qui pourraient sembler positifs mais qui ne sont qu'insuffisants (repyramidage enseignant-es-chercheur-es, ITRF, augmentation de primes statutaires des enseignant-es-chercheur-es et des enseignant-es, augmentation de la rémunération des doctorant-es) ont des contreparties néfastes ou



inquiétantes : mise en place d'un système de promotion de corps hiérarchique pour les enseignant-chercheur-es qui pourrait remplacer les concours nationaux, mise en place du RIPEC, système de primes au mérite...

Aujourd'hui, le manque de postes statutaires et les besoins en enseignement, les gels, les économies ... provoquent une augmentation du nombre d'enseignant-es contractuels, moins bien payés et avec des obligations de service alourdies. Et cette armée de réserve des vacataires est dans l'extrême précarité : environ 30 000 vacataires enseignent 4,7 M hTD, soit le service équivalent à 24 300 EC, mais... payés sous le SMIC et sans droits sociaux.

**Quelles sont vos trois préconisations pour que le modèle de financement de l'enseignement supérieur réponde à ses missions et à ses ambitions ?**

- Des moyens pérennes à la hauteur des besoins : il manque 10 universités en France, avec les postes statutaires nécessaires (fonctionnarisation des personnels du privé, suivant des modalités à définir),
- L'arrêt ou la réduction drastique des financements "sur projets" pour assurer des financements stables
- La fin des aides publiques aux établissements privés (y compris apprentissage, Parcoursup...)
- Ne pas construire de label qualité MESR pour les établissements d'enseignement supérieur privés lucratifs

